

L'enfant avait disparu quelques mois auparavant. S'était-il perdu? Avait-il été enlevé? En dépit de toutes les recherches, jamais les époux X n'en avaient eu de nouvelles.

La mère montra la photo du journal à son mari, aux voisins, aux parents, et tous convinrent que c'étaient là les traits de leur petit garçon. A l'Assistance Maternelle de la ville d'Hamilton, où ils se rendirent, on leur amena l'enfant. La mère le prit dans ses bras, le couvrant de caresses, lui disant: "Enfin, mon petit Jacques chéri, je te retrouve". L'enfant lui faisait des tendresses à son tour et l'appelait "Maman". Il ne pouvait y avoir de doute pour les autorités de cette institution; l'enfant fut remis à cette mère.

Mais, quelques jours plus tard, une autre femme le lui réclama. C'était un enfant illégitime qu'elle avait elle-même abandonné dans cette pension, faute d'argent pour subvenir plus longtemps à ses besoins.

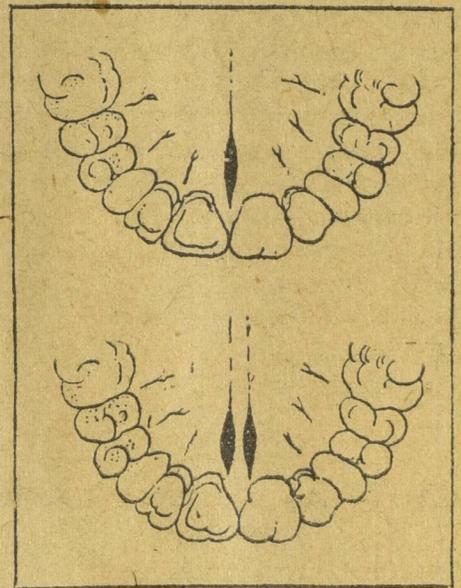
La justice fut saisie de la chose et ce fut maintenant au magistrat à décider laquelle de ces deux femmes était vraiment la mère de l'enfant. Jusqu'ici, la première de ces deux mères semblait être la véritable. Cinquante témoins, pour le moins, avaient reconnu son enfant. Mais la seconde, au jour de l'enquête, en fit déposer autant et quand on la confronta avec le petit, il sembla la reconnaître et l'appela "maman" et lui fit autant de caresses qu'à la première.

Le bébé ne reconnaissait plus sa mère. Le magistrat était bien embarrassé. Il avait à trancher un cas plus complexe que celui dont Salomon sortit victorieux. Car eût-il voulu couper en deux l'enfant, objet du litige, les mères l'eussent certainement imploré

de n'en rien faire et de le tirer plutôt au sort, car toutes deux semblaient l'aimer également.

On eut recours à la science, à toutes les méthodes connues d'identification. On prit ses empreintes digitales, ainsi que celles des deux mères; on fit l'analyse du sang, tant de l'enfant que des femmes: tous les trois tombaient dans la catégorie 3.

Si les yeux du petit sont bleus et ceux de la première mère bruns, ceux



*La dentition de la mâchoire supérieure et le palais présentent certains signes particuliers par quoi on identifie assez souvent les enfants*

du mari de cette dernière sont bleus, et de même ceux de la seconde femme. De plus, l'enfant ne portait aucun signe particulier; ses oreilles, ses yeux, son nez, son crâne, ses pieds, ses mains, toutes les parties de son corps étaient de conformation ordinaire. Il était de ces êtres dont on dit sur les passeports: rien à signaler. De même en était-il des mères, sauf, dans un autre ordre, que l'une était plus intelligente que l'autre, de façon mar-